

Rwanda – Les errements du Petit Robert.

Le Monde, 21 janvier 1995

Dans son édition 1995, le Petit Robert des noms propres conclut son article « Rwanda » sur cette phrase : « ... en avril 1994, le FPR abattit [le président] Habyarimana à bord de son avion et lança une vaste offensive marquée par des massacres et la fuite de millions de personnes ». Or la responsabilité de l'assassinat du chef de l'Etat est loin d'être établie. Quant aux « massacres », une commission de juristes les a qualifiés, dans un rapport aux Nations unies, de génocide à l'encontre de la communauté tutsie et des opposants hutus.

Le Front patriotique rwandais, aujourd'hui au pouvoir à Kigali, a intenté une action en diffamation contre l'éditeur malgré la publication d'une édition remaniée du Robert. La paternité de l'assassinat du président Habyarimana n'est plus attribuée et le terme de « génocide » est employé, même si les groupes qui en ont été victimes ne sont pas désignés.

L'éditeur fait valoir que l'article incriminé a été rédigé en juin 1994, alors que la guerre civile n'était pas terminée, et reconnaît que le rédacteur « aurait dû être plus prudent » tout en faisant remarquer que la correction a été introduite avant que le FPR n'intente son action en justice. Le FPR souligne qu'une « correction en catimini » n'est pas réparable. Il demande donc, outre un franc symbolique de dommages et intérêts, le retrait de la vente des exemplaires de la première édition toujours en circulation, la publication de rectificatifs dans la presse et l'échange des exemplaires incriminés, notamment ceux disponibles dans les bibliothèques publiques.